

à remettre l'écriture
des intérêts et des amortissements

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CERTIFICAT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE RÉVISION COMPTABLE
NOUVEAU RÉGIME - SESSION DE MARS 2015

ÉPREUVE DE COMPTABILITÉ

Durée : 4 heures - Coefficient : 2

Le sujet se présente sous la forme de deux parties indépendantes :

Première partie	10 points	Page 2
Deuxième partie	10 points	Page 4

1. Aucun document n'est autorisé.
2. Matériel autorisé : une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel.
3. Le sujet comporte 6 pages numérotées de 1 à 6 (y compris la page de garde).
4. Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

SUJET

*Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.
Toute information calculée devra être justifiée.*

PREMIÈRE PARTIE (10 points)

Le 02/01/2011, SOMACO (Société de Matériaux de Construction) a acquis un terrain d'une superficie de 100.000 m² pour un prix d'achat de 1.000.000 DT. Les droits d'enregistrement, payés par chèque, se sont élevés à 90.000 DT. La juste valeur du terrain, à cette date, est estimée à 1.110.000 DT.

Pour financer cette acquisition, SOMACO a émis un emprunt obligataire affecté spécifiquement à cette opération et mis en place le 02/01/2011 dans les conditions suivantes :

Nombre d'obligations	10.000
Valeur d'émission = valeur nominale (par obligation)	100 DT
valeur de remboursement (par obligation)	104 DT
Taux d'intérêt facial	8 %
Remboursement intégral dans	5 ans
Frais d'émission de l'emprunt obligataire	12.899,257 DT
Intérêts payables annuellement à termes échus (au 31 décembre)	

Des études géologiques du sous-sol effectuées sur une superficie de 30.000 m² ont montré l'existence d'importantes réserves de sable estimées à 1.250.000 m³. SOMACO a décidé d'extraire et de commercialiser ce sable. Pour ce faire, elle a engagé, le 02/05/2011, des travaux préparatoires afin d'accéder aux réserves de sable, pour un coût total de 23.600 DT (TVA de 18% incluse). Les quantités de sable extraites et commercialisées se sont élevées à 100.000 m³ en 2011 et à 150.000 m³ en 2012.

SOMACO a acquis, également, le 01 juillet 2011, cinq bulldozers (engins servant à l'extraction du sable) pour un prix d'achat total de 500.000 DT (hors TVA de 18%) payable comme suit : 100.000 DT plus la TVA le 01/07/2011, 200.000 DT le 01/7/2012 et 200.000 DT le 01/07/2013. Le prix au comptant des bulldozers est de 447.110 DT (hors TVA). La durée d'utilité probable de ces engins est de 5 ans. Ils sont amortis selon le mode linéaire sans valeur résiduelle.

Afin de faire connaître la qualité du sable qu'elle commercialise, SOMACO a chargé son service informatique de concevoir et développer un site Web pour la promotion et la publicité du produit (le sable) extrait. Le 01/08/2011, les coûts suivants ont été encourus par SOMACO :

Etape de planification <i>(recherche)</i>	3.000 DT
Etape de développement des applications et de l'infrastructure	7.000 DT
Etape de conception graphique (conception générale de la page Web : utilisation de bordures, de couleurs de fond et de texte, de polices de caractères etc.)	10.000 DT
Etape de développement du contenu (informations présentées sur le site Web relatives aux caractéristiques techniques du sable et ses utilisations)	5.000 DT

Le 25/12/2011, un acte de sabotage a endommagé les bulldozers. Leur juste valeur diminuée des coûts de la vente est estimée à 350.000 DT et leur valeur d'utilité à 360.000 DT. SOMACO ne compte pas remplacer ces engins dans un proche avenir. *diff. vaut renouvelé*

Le 02/01/2012, SOMACO a entamé la construction, sur 5.000 m², d'un immeuble abritant son siège social dont l'achèvement est prévu pour le 30/06/2013, d'un coût de 4.400.000 DT. Les paiements suivants ont été effectués à l'entrepreneur :

Date	02/01/2012	01/10/2012	01/04/2013	30/06/2013	Total en DT
Montant	400.000	1.200.000	2.400.000	400.000	4.400.000

Pour financer cette construction, SOMACO a contracté, le 02/01/2012, les emprunts suivants remboursables à compter de 2014 :

- un 1^{er} emprunt spécifiquement lié au projet d'un montant de 1.400.000 DT rémunéré au taux de 10% l'an. Les produits de placement temporaire des fonds non encore utilisés se sont élevés à 50.000 DT ;
- un 2^{ème} emprunt d'un montant de 2.000.000 DT rémunéré au taux de 12,5% l'an ;
- un 3^{ème} emprunt d'un montant de 3.000.000 DT rémunéré au taux de 10% l'an.

Les intérêts de ces trois emprunts sont payables annuellement à termes échus (au 31 décembre).

Travail à faire :

Préciser, en IFRS complètes, les prescriptions applicables aux différentes transactions et autres événements réalisés par SOMACO et passer les écritures comptables appropriées relatives à chaque transaction ou événement pour les exercices 2011 et 2012, sachant que SOMACO est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 30% et que son activité est assujettie à la TVA au taux de 18%.

DEUXIÈME PARTIE (10 points)

La société anonyme "H", totalement détenue par un fonds d'investissement étranger, détient 80% du capital de la société anonyme "A" et 40% du capital de la société anonyme "C".

La société anonyme "M", totalement détenue par des investisseurs privés locaux, détient 90% du capital de la société anonyme "B".

La société "A" détient 3.000 actions émises par la société "B" qui détient, à son tour, 2.000 actions émises par la société "A".

Les activités industrielles et commerciales de la société "B" étant complémentaires à celles de la société "A", ces deux sociétés décident de fusionner à la date du 01/01/2015 ("A" absorbera "B").

Le traité de fusion prévoit que les bilans arrêtés au 31/12/2014, avant affectation du résultat, seront pris pour base du contrat, en tenant compte du rapport d'évaluation pour certains biens dont la juste valeur est différente de celle qui figure en comptabilité.

La parité d'échange a été fixée à 2 actions "A" contre 3 actions "B". Pour déterminer cette parité, les titres ont été évalués sur la base d'une valeur des capitaux propres déterminée selon la méthode d'actualisation des flux de trésorerie disponibles pour l'entreprise (*Discounted Free Cash-flows*).

L'assemblée générale extraordinaire de la société "C", réunie le 15/06/2014, a décidé une augmentation de capital réservée à la société "H". Le 01/07/2014, la société "H" a souscrit et libéré la valeur d'émission des 4.000 actions nouvellement émises par la société "C".

Les sociétés "A", "B" et "C" ne sont pas cotées en bourse. Elles sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun (25% pour les bénéfices réalisés à partir du 01/01/2014).

Le référentiel comptable applicable est le système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Travail à faire : $V_{\text{CFE}} = \frac{FCF}{(1+r)^t} + \text{Act. } \beta M_n - \text{Eng. Lett. et Financ. net}$

- 1) Sur la base des informations fournies en Annexes 1 et 2, il vous est demandé de :
 - a) Calculer les valeurs de fusion des titres "A" et "B" en faisant abstraction de toute incidence fiscale, et justifier la parité d'échange retenue. (2 points)
 - b) Analyser la situation des sociétés "H" et "M" avant et après l'opération et déduire le sens de la fusion. (1 point)
 - c) Préciser les modalités de la fusion. (1 point)
 - d) Comptabiliser les opérations induites par la fusion chez la société "A". (3 points)
 - e) Comptabiliser les opérations de dissolution chez la société "B". (1 point)
- 2) À l'aide de l'Annexe 3, déterminer, au 01/07/2014, la valeur et la nature de l'écart d'acquisition engendré par l'accroissement de la part d'intérêt de la société "H" dans la société "C". (2 points)

N.B :

- (1) La fiscalité différée sera traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12, Impôts sur le résultat.
- (2) Les questions 1 et 2 sont indépendantes.

Annexe 1 : Sources de valeur des sociétés "A" et "B"

Les éléments financiers utilisés pour l'appréciation de la valeur des capitaux propres des sociétés "A" et "B" sont issus de leurs états financiers de l'exercice clos le 31/12/2014 pour les données financières historiques et de leurs plans d'affaires préparés sur la période 2015-2019 pour les données financières prévisionnelles.

1. Bilans résumés des sociétés "A" et "B" au 31/12/2014 : (en DT)

ACTIFS	A	B	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	A	B
Terrains	450 000	410 000	Capital ⁽¹⁾	1 600 000	750 000
Constructions	3 200 000	2 700 000	Prime d'émission	150 000	-
Matériels	2 155 000	1 036 000	Réserves	2 755 000	2 333 000
Titres de participation dans B ⁽¹⁾	315 000	-	Résultat de l'exercice	893 000	456 000
Titres de participation dans A ⁽²⁾	-	84 000	<u>Total des Capitaux propres</u>	<u>5 398 000</u>	<u>3 539 000</u>
<u>Total des Actifs non courants</u>	<u>6 120 000</u>	<u>4 230 000</u>	Emprunts	1 100 000	400 000
Stocks	230 000	98 000	<u>Total des Passifs non courants</u>	<u>1 100 000</u>	<u>400 000</u>
Clients et comptes rattachés	317 000	140 000	Fournisseurs et comptes rattachés	270 000	530 000
Autres actifs courants	34 000	30 000	Autres dettes d'exploitation	225 000	98 000
Liquidités	292 000	-	Concours bancaires courants	-	131 000
<u>Total des Actifs courants</u>	<u>873 000</u>	<u>268 000</u>	<u>Total des Passifs courants</u>	<u>495 000</u>	<u>559 000</u>
<u>Total des actifs</u>	<u>6 993 000</u>	<u>4 498 000</u>	<u>Total des capitaux propres et passifs</u>	<u>6 993 000</u>	<u>4 498 000</u>

⁽¹⁾ 3 000 actions de "B" acquises à 105 DT l'unité.

⁽²⁾ 2 000 actions de "A" acquises à 42 DT l'unité.

⁽³⁾ La valeur nominale des actions émises par "A" et "B" s'élèvent respectivement à 40 DT et à 25 DT.

2. Synthèse de l'actualisation des Free Cash-flows :

La valeur de fusion attribuée aux titres des sociétés "A" et "B" a été déterminée au 01/01/2015 ; elle repose sur le calcul de la valeur actualisée des Free Cash-flows (FCF) sur l'horizon explicite 2015-2019, ainsi que sur la détermination d'une valeur terminale correspondant à l'actualisation des flux au-delà de cet horizon :

En DT	A	B
Valeur actualisée des FCF sur l'horizon explicite (a)	3 359 360	1 588 950
Valeur terminale (b)	7 138 640	3 226 050
Total (a)+(b)	10 498 000	4 815 000

nb Action

40 000

30 000

Annexe 2 : Informations complémentaires

- Lors des négociations, les dirigeants de la société "A", ont repéré l'existence, chez "B", d'un terrain pouvant être cédé sans nuire à l'efficacité opérationnelle de la société. Son coût d'origine s'élève à 210.000 DT. Après discussions entre les dirigeants des deux sociétés, il a été décidé de le retenir pour l'équivalent de 1 200 actions "A" évaluées à la valeur de fusion.
- L'expertise des autres actifs fonciers de la société "B" a permis d'estimer leur juste valeur à 3.600.000 DT (dont 3.250.000 DT pour les constructions).

- Les autres éléments d'actif et de passif de la société "B" seront retenus pour leurs valeurs comptables.
- Au 31/12/2014, les provisions pour dépréciation des stocks et des créances clients de la société "B", s'élèvent respectivement à 30.000 DT et 60.000 DT. Elles ont été entièrement déduites des résultats fiscaux soumis à l'impôt sur les sociétés.
- Aucune autre provision pour dépréciation d'un élément d'actif n'est constatée chez la société "B".
- Les coûts directement attribuables à l'opération de fusion tels qu'engagés par la société absorbante "A" s'élèvent à 8.250 DT.
- À la date d'acquisition par la société "A" des 3.000 actions émises par la société "B", les capitaux propres de cette dernière s'élèvent à 2.400.000 DT. $VC: 200 \times 2.000.000 = 720.000$
- Le traité de fusion indique que la société absorbante limitera l'augmentation de son capital aux titres destinés à rémunérer les actionnaires de l'absorbée autres qu'elle-même.

Annexe 3 : Participation de la société "H" au capital de la société "C"

- La société "H" a acquis le 02/01/2012, 40% des titres de la société "C" pour un coût d'acquisition de 712.000 DT. Au moment de cette prise de participation, conférant à "H" une influence notable, les capitaux propres de la société "C" se présentaient ainsi :

Capital (8.000 actions de valeur nominale unitaire égale à 100 DT)	800.000
Réserves	200.000
Total en DT	1.000.000

- Au moment de la prise de participation, les éléments identifiables ont été retenus pour leur valeur comptable à l'exception d'un ensemble immobilier évalué à 800.000 DT (440.000 DT pour le terrain et 360.000 DT pour la construction). Cet ensemble immobilier est inscrit au bilan pour une valeur comptable nette de 400.000 DT (dont 200.000 DT pour le terrain). La construction ré-estimée avait encore une durée de vie résiduelle de 8 ans.

- Les capitaux propres de la société "C" se présentent au 01/07/2014, comme suit :

Capital (12.000 actions de valeur nominale unitaire égale à 100 DT)	1.200.000
Prime d'émission	200.000
Réserves	440.000
Résultat de la période	173.625
Total en DT	2.013.625

- La juste valeur de l'ensemble immobilier a été estimée, au 01/07/2014, à 900.000 DT (dont 500.000 DT pour le terrain). La valeur comptable des autres éléments identifiables de la société "C" constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

*ju terrain 500
ju = 400*

juste val = 500.000 - (P.N. 100.000)

on va faire son VE